

# La multiplicité des partenaires n'est pas un obstacle à une gestion cohérente, dès lors que tous ont la même philosophie

*Entretien avec Michel Reppelin, Vice-Président du Grand Lyon, Coordonnateur du Pôle environnement, Chargé de l'environnement, de la prévention des risques et des Activités fluviales*

## Quels sont le rôle et les responsabilités propres au Grand Lyon dans la gestion et l'aménagement des fleuves ?

Les activités fluviales regroupent l'ensemble des actions d'aménagement des berges et, plus largement, tout ce qui concerne les retrouvailles de l'homme avec le fleuve. Cela implique la facilitation de l'accès aux fleuves, les haltes fluviales, l'écologie du fleuve, les promenades, les pistes cyclables, etc. C'est encore la réappropriation de l'espace occupé jusqu'à présent par les parkings pour retrouver une continuité de promenade le long du Rhône, et dans le futur, l'aménagement de Lyon-confluence qui est encadré par les fleuves avec, notamment, la création d'un port de plaisance. Nous avons également pour mission de gérer le tourisme fluvial ; bateaux de croisière, bateaux de locations, etc. À cet aspect "ludique" s'ajoute l'aspect "qualitatif" qui comprend la surveillance de la qualité des eaux et la prévention des risques d'inondation et de pollution. La CNR est propriétaire du tènement du Port Edouard Herriot, mais nous sommes attentifs à l'activité du port qui relève de notre compétence sur les aspects fluviaux.

Par ces différentes missions nous ne sommes pas fermés sur notre région, mais nous portons notre regard en aval et en amont de nos fleuves. En aval, puisque nous sommes, par exemple, attentifs à

la qualité des eaux qui quittent l'agglomération et en amont, puisque nous faisons partie du syndicat Saône-Doubs pour mieux gérer les problèmes de crue.

**Les fleuves sont l'enjeu d'activités variées, parfois contradictoires : tourisme, industrie, urbanisme, écologie... Comment à l'intérieur même de l'agglomération, parvient-on à travailler en cohérence entre les différentes délégations en charge de ces questions ?**

Il y a deux éléments de réponse. D'abord, il existe une ligne directrice tracée par le Plan Bleu qui définit de grandes orientations d'aménagement. Cependant, il est parfois difficile d'harmoniser l'ensemble des secteurs qui touchent au fleuve, qui ne relèvent pas toujours des mêmes services et peuvent sous-tendre des logiques, voire des

intérêts divergents. C'est là qu'intervient le deuxième élément de réponse. Pour une gestion plus cohérente de l'environnement et donc de l'eau, Gérard Collomb a créé un Pôle environnement qui regroupe quatre vice-présidences. Ce Pôle, dont je suis responsable, regroupe mes propres délégations, activités fluviales, prévention des risques ; celles d'Etienne Tête, chargé du développement durable et de l'écologie urbaine, avec les espaces agricoles et les "à côtés des fleuves", celles de Mireille Elmalan, chargée de l'eau et de l'assainissement ainsi que celles de Jean-Luc Da Passano, chargé de la collecte, du traitement et de la valorisation des déchets. Il y a donc une cohérence de l'organisation politique du pôle environnement qui peut se traduire dans les actions menées sur le terrain. De plus, on a une vision globale du fleuve, et dans le plan de mandat,



Bas-ports du Rhône



La Saône - Quai Pierre Scize

J'ai souhaité que l'on s'intéresse à l'eau depuis son prélèvement jusqu'à son retraitement, ce qui bien sûr concerne directement les fleuves. Par ailleurs, je préside l'Association de Connaissance et Amélioration du Milieu Aquatique Lyonnais (Camaly) qui regroupe le Grand Lyon et des industriels afin que l'on puisse améliorer la qualité des eaux et que le Rhône regagne une classe de qualité sur l'agglomération lyonnaise.

**Le Conseil Régional souhaiterait que l'État se dessaisisse de ses compétences au profit des régions. Qu'en pensez-vous ?**

Si cela peut simplifier les choses, pourquoi pas. Mais cela me semble difficile dans la mesure où on ne peut pas raisonner uniquement au plan des régions. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse fonctionne bien parce qu'elle porte son regard sur l'ensemble du bassin. Elle permet une vision très cohérente tant au niveau de l'aménagement, que de la

gestion des risques. Le Rhône est un territoire large qui remonte jusqu'à la Suisse. De plus on ne peut pas traiter uniquement du Rhône, il faut aussi traiter de la Saône, du Doubs, etc.

**VNF, la CNR, l'Etat, EDF, le Smiril, le Symalim, l'Agence de l'eau, la Maison du Rhône, Territoire Rhône... On pourrait citer encore d'autres structures liées à la gestion, à l'aménagement ou à l'exploitation des fleuves.**

**Comment parvient-on à accorder autant de partenaires et à travailler en cohérence ?**

C'est possible car le Grand Lyon est présent dans beaucoup de ces structures, notamment dans les syndicats mixtes comme le Smiril ou le Symalim et qu'il est un partenaire financier impliqué dans de nombreux projets. Avec d'autres institutions, comme VNF, nous avons une charte de partenariat. Nous allons, par exemple, déplacer les sabliers installés près de la passerelle Masaryk ainsi que la centrale à

béton qui se trouve de l'autre côté du fleuve. Sans cette charte, les choses seraient restées en l'état. Par ailleurs, le Grand Lyon est une structure politique, et non une structure de gestion comme la CNR ou VNF. Cela implique que notre mission est différente, nous avons vocation à porter des projets. La multiplicité des partenaires n'est pas un obstacle à une gestion cohérente dès lors que tous ont la même philosophie. Certains souhaitent un peu plus de développement économique sur le fleuve, d'autres plus d'écologie, etc. mais on arrive à s'accorder autour de cette idée force qui est que l'homme doit retrouver son fleuve. C'est une valeur aujourd'hui partagée par tous les partenaires. Le Grand Lyon est le maillon d'une chaîne. Il y a une vie du fleuve en amont et en aval, et cela nous oblige à nous fédérer et à travailler ensemble, chacun selon nos spécificités.